



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-503

Déposé le : 28 juin 2016

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Quels développements pour les infrastructures sportives d'importance cantonale ?

Texte déposé

Le rapport Sport Suisse 2014 dresse un état des lieux particulièrement intéressant de la pratique sportive dans notre pays. La moyenne hebdomadaire est passée de 7,3 heures à 6,6 heures chez les 10 - 14 ans, et 6,1 heures à 5,6 heures chez les 15 - 19 ans. La pratique sportive des adultes est aussi très variable. Elle dépend principalement du niveau de formation. Ainsi les adultes qui n'ont aucune pratique sportive sont 3x plus nombreux parmi ceux qui n'ont fait aucune formation après l'école obligatoire par rapport à ceux qui ont un diplôme tertiaire. Ces constats montrent que l'encouragement de la pratique sportive doit continuer à figurer dans les priorités de l'action politique, dans une perspective de santé publique, mais aussi par les valeurs promues par le sport et sa participation à l'éducation de chaque individu.

Par ailleurs, le domaine du sport constitue une pièce maîtresse du développement économique, touristique et académique de notre canton, hôte de nombreuses fédérations internationales et organisateur reconnu et apprécié de grandes compétitions et manifestations sportives internationales.

En parallèle à l'enseignement de l'éducation physique et au travail riche et engagé de centaines de club en faveur du sport populaire, la promotion de la relève et du sport d'élite est la prolongation logique et indispensable à une politique sportive cohérente.

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'éducation physique et le sport et l'adoption du règlement d'application il y a exactement une année constituent un tournant dans la politique cantonale en matière de sport. Un soutien au développement d'infrastructures sportives constitue une des principales nouveautés. Ces dispositions prévoient ainsi que « la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives d'importance régionale, cantonale, intercantonale, nationale ou internationale peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat, sous forme de prestations pécuniaires ». Ces soutiens sont complétés par le fonds du sport.

Le canton de Vaud offre un grand nombre d'infrastructures sportives variées réparties dans les différentes régions. Ces infrastructures répondent à des besoins locaux principalement. Pour les équipements régionaux ou cantonaux, la situation est très variable selon les sports. Les initiatives de

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

fédérations internationales (tir à l'arc, cyclisme,...) et des investissements touristiques (sports de glisse,...) ont permis le développement de sites qui répondent à des besoins qui dépassent clairement les besoins locaux. Par ailleurs, les infrastructures développées dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse apporteront une réponse intéressante dans certains sports (sports de glace et natation). Finalement, l'ouverture de la maison du sport à Leysin offre aussi une nette facilitation dans l'organisation de camps d'entraînement.

La situation est tout autre dans d'autres sports pour lesquels il n'existe pas d'installation cantonale propre à répondre aux besoins. C'est le cas, par exemple, des sports de salle (gymnastique, basket, volley,...) qui utilisent essentiellement des salles omnisports à vocation scolaire (à quelques rares exceptions près essentiellement réalisées par un financement privé). Si cette situation est tout à fait adaptée pour répondre à des besoins locaux et pour le sport populaire, elle met malheureusement les structures formant la relève et les groupes d'élite dans une situation délicate. En effet, leurs besoins spécifiques ne peuvent être entièrement pris en compte par des structures dont l'utilisation est prioritairement scolaire, et ce même si la mise à disposition des salles cantonales a été améliorée. Les salles omnisports scolaires sont déjà saturées et il n'est en effet pas évident de ne disposer de locaux que quelques heures par jour. Dans le domaine de la gymnastique, l'impossibilité d'avoir une installation avec un usage exclusif peut être particulièrement handicapante car elle rend nécessaire le montage et le démontage quotidien alors que certains équipements demandent à rester fixes. Ces différents constats sont probablement aussi valables dans d'autres domaines comme les arts martiaux ou les sports de balle. La création d'un centre d'entraînement cantonal pourrait peut-être constituer une réponse adaptée.

Une politique sportive doit permettre aux différents clubs et à leurs fédérations cantonales d'offrir des installations adaptées afin de permettre aux jeunes sportives et sportifs d'élite de s'entraîner dans des conditions les meilleures. Afin de répondre aux objectifs poursuivis par la loi, un travail de soutien est indispensable, mais probablement pas suffisant car l'absence de projet à soutenir ne signifie pas forcément l'absence de besoins. C'est d'ailleurs pour cela que la politique du sport mise en œuvre par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) se donne pour mission de « planifier, conseiller, contrôler et coordonner en matière d'équipements sportifs ».

Au vu de ces différents constats, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelle est l'évaluation des besoins en infrastructures sportives d'importance cantonale faite par le Conseil d'Etat ?
2. Quels sont les outils de planification développés par le Service de l'éducation physique et du sport ? Comment sont-ils mis à jour ?
3. Les fédérations sportives et les communes ont-elles été consultées ?
4. Quels sont les critères qui assurent un soutien financier cantonal à une infrastructure sportive régional ? Et cantonale ?
5. Quels sont les projets qui ont bénéficié d'un tel soutien ?
6. Quels sont les projets en développement pour lesquels un tel soutien est envisagé ?
7. Dans quel autre domaine, le Conseil d'Etat envisage-t-il le développement d'infrastructures sportives d'importance cantonale ?
8. La création d'un centre d'entraînement cantonal pourrait-elle apporter une réponse adaptée à ces besoins ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer

X

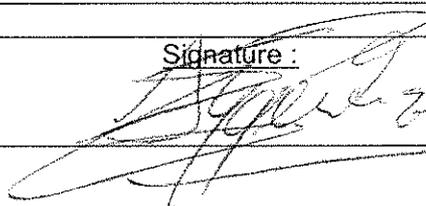
Ne souhaite pas développer

☐

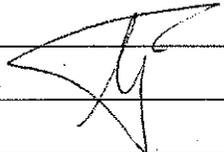
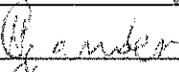
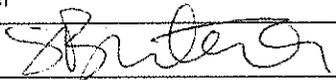
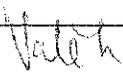
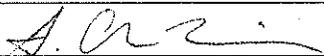
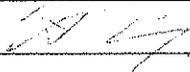
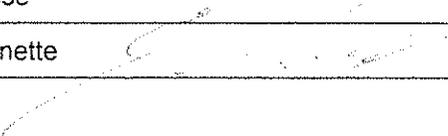
Nom et prénom de l'auteur :

Julien Eggenberger

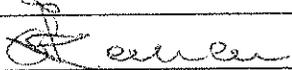
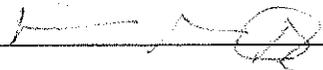
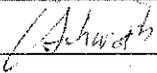
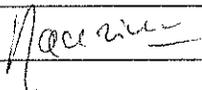
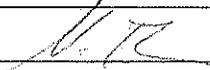
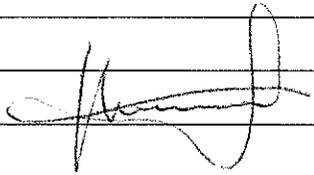
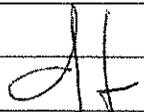
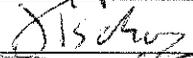
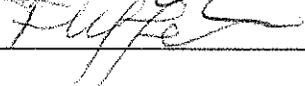
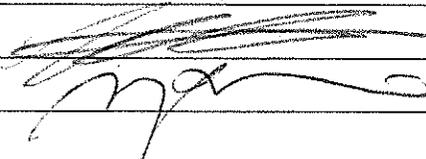
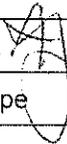
Signature :



Liste des députés signataires – état au 28 juin 2016

Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien
Attinger Doepper Claire 	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Aubert Mireille	Clivaz Philippe 	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bendahan Samuel 	Courdesse Régis	Freymond Isabelle 
Berthoud Alexandre	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne 
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gander Hugues 
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte 	Germain Philippe
Bonny Dominique-Richard	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bory Marc-André	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bovay Alain	Debluë François	Grandjean Pierre
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Butera Sonya 	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Capt Gloria	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie 
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie 	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette 	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 28 juin 2016

Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre 
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie 
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude 
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale 	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe 	Thalmann Muriel 
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel 	Trolliet Daniel 
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip 
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas 	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick 
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe 
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric 